

Achats groupés de fournitures scolaires proposés par le FSE.



Chers parents,

Le Foyer Socio éducatif du collège se propose d'effectuer des achats groupés du matériel nécessaire aux élèves à la prochaine rentrée.

Les produits proposés sont de marque et de bonne qualité (Maped, Calligraphe, Bic, Scotch, ...) . Ils correspondent exactement à la liste fournie par le collège.

Cet achat groupé s'effectuera, via le FSE du collège , auprès de Bureau Vallée (Saintes). Les tarifs proposés sont très compétitifs et intéressants.

Les trousse, agendas, tenue de sport , cartables, ... qu 'on aime souvent personnalisés restent à la charge des familles.

Cet achat groupé est **facultatif** . Les parents peuvent , bien entendu, acheter leurs fournitures comme ils en ont l'habitude.

Pour bénéficier de ce service, l'adhésion au FSE est obligatoire. Elle est de 10€ par famille. Cette adhésion permettra à votre enfant de participer à la rentrée prochaine à tous les clubs qui ont lieu à la pause déjeuner , de bénéficier d'aides financières pour les voyages scolaires ou sorties pédagogiques, d'aider à la réalisation de projets qui animent la vie du collège (soirée dansante, spectacles, ...), etc.

Pour commander il suffit d'utiliser le bon de commande ci-joint.

Les quantités demandées sont indiquées mais vous choisissez vous-même ce que vous désirez commander.

Pour vous faciliter le remplissage de votre bon de commande, vous pouvez utiliser celui qui se trouve sur le site du collège ou Pronote et ensuite l'imprimer (le calcul du montant est automatique) .

Les bons de commande sont à ramener impérativement **avant le mardi 6 juin.**

Des permanences auront lieu tous les jours, du lundi 29 mai au mardi 6 juin **en salle A01** . Ils peuvent également être remis personnellement à **Mme Faure, Mme Montet ou Mme Leroy** ou leur être adressés **par courrier** (Collège Robert Cellierier FSE Route de la Bertammière 17350 Saint Savinien).

Seules **les commandes accompagnées du règlement seront prises en compte.**

Le règlement peut s'effectuer **par chèque ou en espèces.**

Il est également possible de faire **2 chèques** : le premier sera débité à la réception des fournitures et le deuxième début septembre.

Des permanences auront lieu **après le 15 juin** pour distribuer les pochettes de fournitures.

Nous espérons que ceux qui choisiront de nous faire confiance, apprécieront le gain de temps précieux et les économies qu'ils feront .

L'équipe du FSE